



2026/1

Département du Val d'Oise

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260402-D-2026-34101
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 2 avril 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/33

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 24
votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Carole BERGER-JACOB, André BOURDON, Catherine GUALIM,
Philippe BUIRON, Patricia LESAGE, Steve IDJAKIREN, Roxane AVELOT, Grégory BENOIT,
Bernadette VOOGSGERD, Bernard BOUTIN, Christian TETARD, Laure FENOT-TETARD,
Chimina NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Olivier MOULIN, Valérie THEVOT, Benoist
ERAVILLE, Judith FOHRER, Philippe WEISS, Stéphane RICHARD, Mikel CIORDIA, Céline
RICHARD, Céline NEIVA-LEAL

Étaient régulièrement représentés :

Jean DECROIX par Valérie THEVOT
Julia NOJAC par Catherine GUALIM

Était absent :

Nicolas TURLAN

André BOURDON a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n° D/2026/32 du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026 fixant à douze
le nombre d'administrateurs du C.C.A.S., répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
- Six membres élus au sein du Conseil Municipal
- Six membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de
l'Action Sociale et des Familles

Considérant la présentation de la liste unique suivante :

Accusé de réception en préfecture 095-219502572-20260402-D-2026-33-DE Date de télétransmission : 07/04/2026 Date de réception en préfecture : 07/04/2026
Catherine GUALIM
Christian TETARD
Alaine HOUREZ
Judith FOHRER
Laure FENOT- TETARD
Celina NEIVA LEAL

Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du CGCT, si une seule liste a été présentée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, après lecture donnée par le Maire,

PREND ACTE de la désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale suivant la liste unique susvisée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance



André BOURDON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : *7.4.1.2026*
- Sa publication sur le site internet de la commune le : *7.4.1.2026.*